Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250306-DEC_2025_109-AR

LA VILLE creil.fr

Décision SGA-DEC-2025-n° 109
Objet : Renouvellement d'adhésion

Pôle Enfance - Service Cité Educative

La Maire de Creil,

Visas :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame La Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;
- Vu la délibération n°19 du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020, relative à l'adhésion de la ville au « Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit » au titre du déploiement d'un ENT pour les élèves du 1er degré ;

Considérant :

Que la Ville de Creil souhaite renouveler son adhésion de la compétence Espace Numérique de Travail ENT du 1er degré au « Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit » SMOTHD, sis Conseil Départemental de l'Oise - 1 rue Cambry-CS 80941 à Beauvais Cedex (60024), pour l'année scolaire 2024-2025.

Décide :

Article 1 : De verser audit intervenant, le montant de la prestation fixé à 7 244,32 euros TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture déposée sur Chorus Pro et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville : une partie de l'adhésion sur les crédits allouées à la Cité Educative de Creil à hauteur de 6 042,00 euros TTC et sur les crédits de la Ville de Creil à hauteur de 1 202,32 euros TTC.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 04 mars 2025
Sophie DHOURY LEHNER

VILLE DE CREIL

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée de projet de Territoire

Date de notification : 07 MARS 2025
Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 06 MARS 2025
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 07 MARS 2025

OISE
Très Haut Débit

DEVIS

E.N.T. MAIRIE DE CREIL 2024/2025	
Nombre d'élèves	**Coût HT par école 1,52 €**
791	1 202,32 €

Total HT	**1 202,32 €**
TVA supporté par le SMOTHD	**- €**
Total TTC	**1 202,32 €**

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250306-DEC_2025_109-AR

OISE
Très Haut Débit

one

DEVIS

E.N.T. MAIRIE DE CREIL (Cité éducative) 2024/2025	
Nombre d'élèves	**Coût HT par école 1,52 €**
3 975	6 042,00 €

Total HT	**6 042,00 €**
TVA supporté par le SMOTHD	**- €**
Total TTC	**6 042,00 €**

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250306-DEC_2025_109-AR